



Entre locataire, Propriétaire et Agence

Par **modusmongo**, le **19/12/2017** à **08:01**

Bonjour. Je suis Américain. Depuis six ans je vis dans un appartement en Saône et Loire. J'aimerais bien contacter le propriétaire et lui demander s'il s'intéresse à me le vendre. Dois je passer a l'agence ou je paie mon loyer, ou est-ce que je suis libre de lui contacter moi même? Merci beaucoup.

Par **Lag0**, le **19/12/2017** à **08:03**

Bonjour,
Vous pouvez tout à fait contacter le propriétaire dont les coordonnées doivent figurer au bail (c'est obligatoire).

Par **modusmongo**, le **19/12/2017** à **08:19**

Merci beaucoup de votre réponse. Et si, après avoir parlé, le propriétaire est d'accord pour vendre l'appart, est-ce qu'il y a un droit de l'agence (c'est un baille standard) par rapport au vente? En effet, j'aimerais éviter les frais d'agence en traitant directement avec lui.

Par **Lag0**, le **19/12/2017** à **13:39**

A voir dans le mandat signé entre le propriétaire et l'agence. Normalement, l'agence a un mandat de gestion locative uniquement, la vente, c'est autre chose. Mais le mandat peut

prévoir un éventuel dédommagement de l'agence en cas de rupture anticipée du mandat, mais c'est rare, et cela ne concerne que le propriétaire...